



# Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2021-08-36

**OBJET : Disposition d'un camion incendie excédentaire**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c 43, a.8)*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la recommandation du Directeur de la protection contre les incendies et des opérations de disposer d'un véhicule incendie excédentaire dont la durée de vie utile est terminée, notamment en raison des réparations nécessaires à son moteur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43)* :

Autorise la vente, au montant de 1 500 \$, à monsieur Gervais Boudreau d'un véhicule de marque Chevrolet GM4 1988 dont le numéro d'identification est le 2GCGK39K9J1284488.

Autorise monsieur Daniel Vocelle, Directeur de la protection contre l'incendie et des opérations à signer les documents nécessaires à cette transaction, y compris ceux demandés par la Société de l'assurance automobile du Québec.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Québec le 21 août 2021

Jean Dionne, administrateur